

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 OCTOBRE 2006

Présents :

J.P. MARTINEZ, C. LUGA, E. GARROS, J. LAFFOURCADE, M. BOUDLET, J.L. COSTES, A. VIDAL, C. CHAUVETON, Y. BERENGUER, C. GUILHAMAT, J. RIGAUD, J. NOY, F. BENET, J. CABANIE, R. RIVALS, Y. DHERSIN, D. LEFEVBRE, N. CAMPAGNE, G. BAUZOU, J.P. SALVAT, J. LAFFONT, L. CLERGUE.

Début de la séance à 18h.

Mr le Président nomme Michel BOUDLET secrétaire de séance.

Mr le Président donne lecture du compte-rendu de la séance précédente du 04 juillet 2006.

Mr le Président donne lecture de l'ordre du jour.

- 1) Bilan du Festival « Souriez c'est pour rire »
- 2) Aérodrome de Puivert
- 3) Titularisations
- 4) Charte forestière de territoire
- 5) Espace Public Numérique
- 6) Aménagement de l'ancienne voie ferrée
- 7) Transport à la demande
- 8) Terrain d'athlétisme intercommunal
- 9) Zone d'activités économiques
- 10) Déchetterie intercommunale

1. Bilan du Festival « Souriez c'est pour rire » - Renouvellement en 2007

Monsieur le Président rappelle que le festival culturel intercommunal « Souriez c'est pour rire », s'est déroulé comme prévu du 17 au 20 août. Mr le Président annonce à l'assemblée qu'il va en faire le bilan synthétique et que l'assemblée votera ensuite la possibilité de reconduire l'opération l'année prochaine ou pas.

Mr le Président présente un bilan globalement positif tant au niveau financier, qu'au niveau de la qualité des spectacles, de l'organisation générale, ou de la fréquentation. Le seul point qui est apparu insatisfaisant est la communication.

Au niveau financier, le bilan est satisfaisant puisque le budget est équilibré.

Mr le Président précise que le budget total du festival s'élève à 49 610 €, ce qui correspond à ce qui avait été prévu lors de la première discussion sur ce projet en assemblée générale.

Il précise également que les dépenses effectives du festival s'élèvent à 36 700 €, et que la participation financière de la Communauté de Communes a été de 7 685 € ce qui correspond au budget que les élus souhaitaient investir dans ce projet.

Mr le Président annonce que le Bureau de la Communauté de Communes a rencontré Mme Marie-Bénédicte Le Maire, et que celle-ci est prête à retravailler sur le festival l'année prochaine si nous souhaitons poursuivre.

Mr le Président précise que si le projet est renouvelé, il est demandé à Mme Le Maire, d'une part, que l'année prochaine la programmation artistique intègre au moins 60% d'artistes de Languedoc Roussillon pour pouvoir espérer une subvention du Conseil Régional, et d'autre part, que le festival ait lieu, comme prévu l'année dernière, dans les villages du Val d'Ambronne avec un cœur de festival à Caudeval.

Mr le Président annonce que le budget de l'édition 2007 du festival sera le même qu'en 2006.

Après avoir de mandé à l'assemblée s'il y avait des questions, Mr le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le renouvellement du festival culturel intercommunal en 2007.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

2. Aérodrome de Puivert

Mr le Président annonce que dans le cadre des transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales, la Communauté de Communes doit devenir gestionnaire de l'aérodrome de Puivert. Il précise qu'une réunion a eu lieu récemment avec les services de l'Etat et de l'aviation civile afin d'établir une convention qui définisse les règles de ce transfert entre l'Etat et la Communauté de Communes tant sur le plan des infrastructures que financier.

Il précise également que les services de l'Etat devait fournir cette convention pour cette assemblée, mais que cela n'a pu se faire dans les délais. Mr le Président demande donc à l'assemblée un vote de principe pour signer cette convention, et de s'en remettre aux vice-présidents et lui-même pour définir au mieux son contenu.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

3. Titularisations

- Poste de Danielle RAMON : Mr le Président rappelle à l'assemblée que Mme Ramon a été embauchée à mi-temps avec Séverine PLANTIE pour remplacer Géraldine RONCALLI, et que la Communauté a bénéficié pour son poste d'une aide à l'emploi pendant 1 an (6 mois renouvelable 1 fois) en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Mr le Président annonce que ce contrat arrive à terme au 31 octobre 2006 et que le poste qu'elle occupe étant nécessaire au sein de la collectivité, il faut l'embaucher au 1^{er} Novembre 2006 en tant qu'agent administratif. Il précise que Mme Ramon sera stagiaire pendant 1 an puis sera titularisée à temps non complet de moins de 28h à la fin de son stage. Il en sera de même pour Séverine PLANTIE dans 1 an à la fin de son contrat d'avenir.

- Poste de Nathalie FANT : Mr le Président annonce à l'assemblée que suite à une demande de l'agent et à un besoin au sein de la collectivité, il serait nécessaire de changer son temps de travail et de le passer de Titulaire à Temps Non Complet de moins de 28h à un Temps Non Complet de + de 28h.

Il précise que cela correspond à une augmentation de 5h30 par semaine et que ses horaires étant lissés sur l'année, il serait possible de les capitaliser pour venir en renfort au Musée et à l'Office de Tourisme pendant la saison. Il précise également que ce changement se ferait à compter du 1er janvier 2007 si l'agent accepte les nouvelles conditions de son poste.

Mr le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette titularisation et cette augmentation de temps de travail.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

4. Charte forestière de territoire

Mr le Président présente à l'assemblée l'état d'avancement de la Charte forestière de territoire en précisant que son élaboration continue à avancer puisque la phase de réalisation du diagnostic et de définition des enjeux a été validée en comité de pilotage le 6 septembre dernier. L'étape suivante consiste à proposer des stratégies de gestion et de communication en collaboration avec les 5 groupes de travail déjà constitués autour de la charte.

Mr le Président rappelle que la Charte forestière devrait être achevée fin février et qu'elle pourra alors être signée par les partenaires du projet. Il s'agira ensuite de mettre en place les divers projets prévus à son plan d'actions.

Mr le Président annonce à l'assemblée que pour que les actions prioritaires débutent dès la signature de la CFT, des demandes de financements doivent être déposées dès à présent pour les projets majeurs déjà identifiés, dans la continuité des actions de préfiguration déjà mises en place. Il précise que les principales actions envisagées pourront être mises en place dans le cadre d'une coopération avec la charte forestière de la Montagne Noire et celle des Aspres et Albères (PO), et qu'elles concernent la réalisation d'un site Internet sur les forêts de feuillus, de l'animation technique autour de la gestion des forêts, de la desserte, et de la promotion du bois comme produit local.

Mr le Président demande à l'assemblée si elle est d'accord sur le principe de commencer à déposer des demandes de financements auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, et du Département.

L'assemblée demande des précisions sur ces actions et notamment sur leur coût.

Il est précisé que le coût de ces actions sera maximum de 50 000 € et qu'elles peuvent être subventionnées à 80%.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5. Espace Public Numérique

Mr le Président rappelle que lors de l'aménagement de la maison intercommunale du tourisme, il était prévu qu'un espace public numérique serait aménagé dans la salle située au 1^{er} étage (partie extension).

Mr le Président annonce qu'aujourd'hui, à travers l'inscription de ce projet au contrat de développement et à l'avenant 2006 du contrat de Pays de la Haute Vallée de l'Aude, le Département et la Région se sont engagés à financer cette action : à 35% pour le Département et à 40% pour la Région.

Il précise que le coût total de ce projet s'élèverait environ à 12 500 € et comprendrait l'acquisition de 5 postes informatiques reliés à Internet, du matériel et logiciels nécessaires, et du mobilier de bureau.

Mr le Président propose donc de déposer les dossiers de demande de subventions, et dès que les attributions définitives seront obtenues, de mettre en place ce service.

Mr le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la mise en place cet espace public numérique sous réserve de l'obtention des subventions.

Mr Berenguer demande à ce que ce projet soit réfléchi en complémentarité avec la bibliothèque de Chalabre qui propose le même type de service. Mr le Président propose aux élus de Chalabre de venir rencontrer le Bureau de la Communauté de Communes pour discuter de ce projet.

Mr Dhersin précise que selon la date de mise en place du service, il faut faire attention aux nouveaux logiciels qui vont être disponibles début d'année 2007.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

6. Aménagement de l'ancienne voie ferrée

Mr le Président présente à l'assemblée l'état d'avancement de l'aménagement touristique de l'ancienne voie ferrée Lavelanet-Chalabre-Mirepoix. Il précise que nous attendons de nous mettre d'accord avec les communautés de communes de l'Ariège sur une date officielle d'ouverture de la voie pour pouvoir établir un calendrier des travaux de terrassement et d'implantation des panneaux.

D'autre part, Mr le Président rappelle que l'ancienne voie ferrée est propriété du Conseil Général de l'Aude et qu'une convention de mise à disposition et d'entretien de la voie ou un bail emphytéotique doit être signé avec ce dernier. Il précise que dès qu'une convention sera finalisée, il la soumettra au vote lors d'une prochaine assemblée.

7. Transport à la demande

Mr le Président rappelle qu'en 2004, la Communauté de Communes a fait réaliser une étude pour la mise en place d'un service de transport à la demande sur son territoire. Cette étude a abouti à la proposition d'un schéma de desserte. Il précise que l'étude a estimé que ce service aurait un coût de fonctionnement annuel de 33 700 €.

Il annonce que jusqu'à présent ce service n'avait pas été mis en place car nous attendions des réponses quant à des demandes de subventions. Il annonce que le Conseil Général de l'Aude a accordé une aide de 10 120 €, mais que la Région ne subventionnerait pas ce projet. Il reste donc 23 580 € à financer.

Il apparaît que sur les 23 580 € restant, 9 800 € correspondent au frais de personnel pour la gestion du service et que 4 500 € correspondent aux frais de communication.

Mr le Président propose que la gestion du service soit assurée par le personnel de secrétariat déjà en place à la Communauté de Communes et que la communication soit assurée par nos propres moyens à moindre coût, cela représente 14 300 € en moins à financer. Il ne reste donc plus que 9 280 € à financer.

De plus, la Communauté de Communes finance déjà le service de transport assuré entre le Val d'Ambonne et Mirepoix le lundi matin. Ce service coûte actuellement à la Communauté environ 4 500 € par an. Ce service basculera en service à la demande.

Mr le Président annonce qu'il resterait donc 4 700 € à financer et qu'il semble pertinent pour cette somme de lancer cette opération qui amènera un service supplémentaire indispensable aux personnes qui ne possèdent pas de moyens de transport.

Il précise que l'étude ayant été réalisée il y a deux ans, le coût de fonctionnement des services de transport ont augmenté. Nous avons donc demandé au cabinet d'études de nous réévaluer ce coût afin de voir si effectivement la Communauté de Communes peut le supporter.

Mr le Président présente d'autre part, le projet du département de l'Aude de mettre en place une étude pour une mise en place d'un service de transport à la demande à l'échelle du département. Cette étude s'effectuera à l'échelle des Pays, et selon les besoins identifiés, le département signera des conventions avec les territoires (Pays ou Communauté de Communes) qui souhaiterons mettre en place le service.

Mr le Président annonce que le Chalabrais a donc un peu d'avance sur les autres territoires, mais que nous pouvons espérer, une fois cette étude départementale terminée, signer une convention avec le Conseil Général, et ainsi bénéficier d'un soutien financier plus important.

Avec ces éléments, Mr le Président demande à l'assemblée de voter la mise en place du service de transport à la demande sur le territoire intercommunal.

Il précise que si l'assemblée est d'accord, suite à la réévaluation du coût du service, le Bureau de la Communauté pourra procéder aux appels d'offres auprès des transporteurs et à la signature des marchés.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

8. Terrain d'athlétisme intercommunal

Mr le Président présente à l'assemblée l'état d'avancement des travaux d'aménagement du terrain d'athlétisme intercommunal à Chalabre, et précise que selon le calendrier des travaux prévu par les maîtres d'œuvre, Mmes Crossman et Villaeys, leur réception devrait se faire à la mi-décembre.

9. Zone d'activités économiques

Mr le Président précise à l'assemblée que le terrain de la future zone d'activités économiques intercommunale à Sainte-Colombe-sur-l'Hers est soumis à la loi sur l'eau car sa surface est supérieure à un hectare, et qu'une étude a donc été réalisée par GAEA pour monter un dossier de déclaration loi sur l'eau indispensable au dépôt du permis de lotir. Il annonce que des aménagements supplémentaires doivent être effectués pour respecter la réglementation de la loi sur l'eau, notamment des bassins de rétention d'eau supplémentaires. Cependant il précise que les solutions choisies pour ces bassins de rétention n'engendrent pas de coûts supplémentaires par rapport au coût initialement prévu.

Il annonce que le permis de lotir va être déposé dans le courant du mois d'octobre.

10. Déchetterie

Mr le Président annonce que le permis de construire a été accordé, et que les maîtres d'œuvre Mr Raynaud et Virelizier préparent les dossiers de consultation des entreprises afin que nous puissions choisir les entreprises d'ici la fin de l'année et que les travaux puissent commencer en 2007.

Mr le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer la consultation d'entreprises, à procéder à l'ouverture des plis, et à signer les marchés pour ce projet.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

11. Questions diverses

Mr Dhersin demande au Président de faire un point sur le rapport financier des ordures ménagères. Il précise que le coût du kilo d'ordures ménagères s'élève à 24 centimes d'€, le coût du tri sélectif s'élève hors subvention à 1,58 € mais à 7 centimes d' € après subvention, ce qui représente un coût annuel par habitant de 118 €.

Mr Dhersin propose donc de continuer à sensibiliser au tri sélectif et même de sanctionner les personnes qui ne trient pas.

Il est question également du ramassage des cartons par la collecte sélective, mais il est précisé que ceux-ci ne sont plus acceptés dans les chaînes de tri et c'est pour cela que l'agent de collecte ne les ramasse plus.

Il est également précisé qu'il y a des pertes de verres dans le véhicule de collecte sélective.

L'ordre du jour étant terminé Monsieur le Président lève la séance à 20 heures.